

# Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents :

M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme

DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés: M. LEDEVIN Mikaël

Etaient absents:

A été nommé secrétaire : M. MOISY Patrick

Date de convocation: 06/04/2024

Nombre des membres : - en exercice: 15

- présents : 14 - votants: 14

Secrétaire de séance : Patrick MOISY

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024 : approuvé.

#### Points à ajouter :

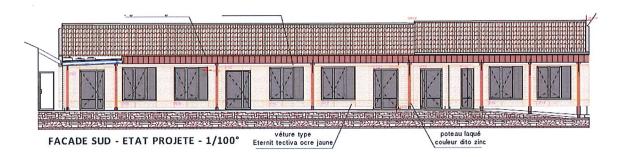
- Blason et devise pour la façade de la mairie
- Retour sur la réunion avec Eolise

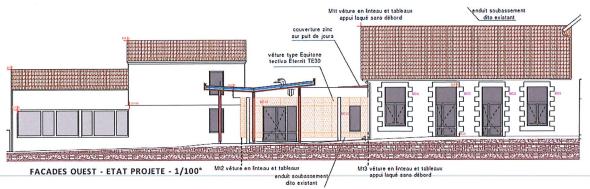
Prochaine réunion du conseil municipal: le mercredi 15 mai 2024 - 20h30

## Projets/travaux

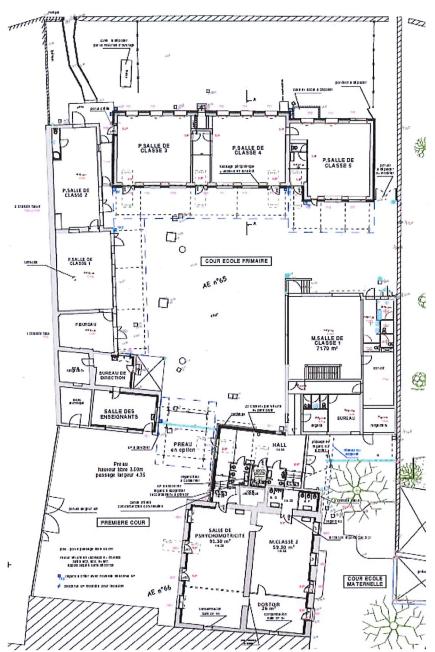
Validation de l'Avant-Projet Définitif des travaux de restructuration et de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry

Présentation Céline FAVREAU - EDIFICE









# Délibération n°20240410SB01

Monsieur le maire, suite à la présentation du projet de restructuration et de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry, propose au conseil municipal de se prononcer sur l'Avant-Projet Définitif ainsi que sur l'estimatif global qui se monte à :

975 650.00 € HT sur la base

+ 64 800.00 € HT pour l'option préau d'entrée

Soit un total de 1 040 450.00 € HT.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A l'unanimité

- Valide l'avant-projet définitif des travaux de restructuration et de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry pour un montant total de 1 040 450.00 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Validation d'une étude de sol pour les travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Berry

Délibération n°20240410SB02



Dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Berry, il convient de retenir une offre technique et financière relative à une étude de sol.

Trois sociétés ont été contactées : AIS Centre Atlantique, Ginger CEBTP et EG SOL.

Voici les propositions reçues :

- Ginger CEBTP: 3 950.00 € HT (base)
- AIS Centre Atlantique: 6 950.00 € HT (base)

- EG Sol: pas d'offre

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A l'unanimité

- Valide l'offre de base de Ginger CEBTP pour un montant de 3 950.00 € HT + l'option n°7 Rapport G2PRO au prix de 1 500.00 € HT, soit montant total de 5 450.00 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Point sur les travaux d'aménagement de l'îlot Sausseau

Monsieur le maire indique que le permis de démolir est accordé mais avec un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France qui entend bien, toutefois, que la sécurité est primordiale.

Les études de sol sont à analyser et SRD a été contacté concernant le réseau en façade.

Mme BELLO demande ce qui est prévu pour les meubles ? Monsieur le maire répond que l'arrêté de péril interdit l'accès. C'est l'entreprise de démolition qui se chargera d'évacuer.

Guillaume DEMEESTER demande ce qu'il en est de la déviation et de la demande faite aux services de la Région concernant des modifications des arrêts de cars scolaires.

Monsieur le maire indique que la déviation est reconduite jusqu'au 14 juillet 2024 et que le service transport de la Région refusent les modifications demandées.

Madame BELLO indique qu'il faudra revoir la sécurité car M. RICHARD colle sa voiture aux barrières qui ne sont pas en limite du bâtiment.

### Devis pour la mise en place d'un point d'eau à la salle polyvalente

#### Délibération n°20240410SB03

Michel FROMENTEAU présente au conseil municipal un devis de la société AC CHAUD pour la mise en place d'un point d'eau dans le local ménage de la salle polyvalente.

Le devis comprend un ensemble vidoir, un chauffe-eau, un ensemble robinetterie, l'alimentation et l'évacuation pour un montant total de 1 658.67 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A l'unanimité

- Valide le devis de AC CHAUD pour un montant de 1 658.67 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Devis et esquisse pour le blason et la devise de la façade de la mairie

#### Délibération n°20240410SB04

Michel FROMENTEAU présente au conseil municipal une nouvelle esquisse de blason et de devise, réalisée par Escale Graphique, pour la façade de la mairie.

Compte tenu des modifications apportées, le montant du devis est modifié et se monte désormais à 1 385.60 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A l'unanimité

- Valide le devis et l'esquisse d'Escale Graphique pour un montant de 1 385.60 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.



### Vote du budget 2024 – budget annexe Lotissement

### Délibération n°20240410SB05

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget annexe lotissement de l'exercice 2024 :

### INVESTISSEMENT

Dépenses :

90 000.00

Recettes:

90 000.00

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

36 512.50

Recettes:

36 512.50

## POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET

#### INVESTISSEMENT

Dépenses :

90 000.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes:

90 000.00 (dont 0.00 de RAR)

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

36 512.50 (dont 0.00 de RAR)

Recettes:

36 512.50 (dont 0.00 de RAR)

# Vote des subventions aux associations

#### Délibération n°20240410SB06

Valérie BELLO, Olivier BLANCHARD, Guillaume DEMEESTER, Catherine METAYER, Bernadette REBEYRAT et Catherine VERGNAUD sortent de la salle. Ils ne participent ni au débat ni au vote.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

### A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Vote les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDE
Associations communales	
ACCA	650
ADMR	650
AMICALE DE LA MAISON DE RETRAITE	600
AMIS DE COUME	600
ANCIENS COMBATTANTS	650
APE	1000
CVB86 - VERCILHO	600
CLUB DES AMIS	600
COMITE DES FETES	600
COMITE DES FETES (fête communale)	1200
DIV'GYM	600
ENFANTS DU MONDE	600
ENTENTE PONGISTE	600
GROUPEMENT DE JEUNES DES 3 VALLEES	600
FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES	2500
VERCIVAL	600
Associations hors commune	
AFM TELETHON	150
APE COLLEGE LOUISE MICHEL	100
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE	150
CMA DE LA VIENNE	150
ECOMUSEE DU MONTMORILLONNAIS	150
GAEL	200
GAEL (si marché de Noël)	350
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150
PASSEURS DE MEMOIRE	150
SECOURS POPULAIRE	150



 Rappelle que le versement de ces subventions sera effectif à réception du dossier complet de chaque association.

### Approbation du rapport de la CLECT

#### Délibération n°20240410SB07

Monsieur le maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 27 février 2024.

#### Ce rapport a pour objet :

 La révision de l'Attribution de Compensation des communes impactées par la modification du linéaire de voirie communautaire (ajout ou restitution).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A l'unanimité

- Valide le rapport de la CLECT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Vie quotidienne

# Devis réseau des Communes pour l'installation d'une nouvelle version du site internet

#### Délibération n°20240410SB07

Catherine ROBERT informe le conseil municipal que le site internet actuel de la commune ne permet plus certaines mises à jour. Afin de garantir une communication actualisée, il conviendrait de conventionner avec Réseau des Communes afin qu'ils installent un nouveau site sur la plateforme Neopse.

Cette prestation se compose de trois étapes :

- Arborescence
- Intégration des pages du contenu
- Mise en place de la maquette personnalisée

Le montant de l'offre financière s'élève à 1 220.00 € HT.

La commission communication devra se réunir afin d'effectuer des choix relatifs à la présentation et aux contenus.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

## A l'unanimité

- Valide le devis de Réseau des Communes pour un montant de 1 220.00 € HT
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Retour sur l'inauguration des sentiers de randonnées de Défi'Planet

Le projet, intitulé « La source de nos souvenirs » est inauguré. Monsieur le maire remercie les élus présents à cette inauguration et ceux ayant participé à l'élaboration du projet. Sylvie DECHATRE indique qu'il faut également remercier Sandrine BERTHAULT, notre bibliothécaire, pour sa participation.

Elle rappelle qu'il s'agit de 3 parcours de randonnées sur les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières. L'activité est gratuite et le départ s'effectue à Défi'Planet.

Monsieur le maire ajoute que cette inauguration fut également l'occasion de découvrir le nouveau lagon de Dienné, une attraction ludique ayant coûté près de 4 millions d'euros à l'investisseur. Il rappelle que Défi'Planet c'est 2500 visiteurs en pointe, par jour, en haute saison.

### **Environnement**

### Validation de la carte des ZAENR

Délibération n°20240410SB09



La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable. En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets. La commune délibère quant à l'identification des zones d'accélération.

Monsieur le maire,

Après avoir présenté la carte des ZAEnR et effectué une synthèse :

#### Eolien:

Pas de zone d'accélération pour l'éolien : Répartition régionale inégale / Saturation visuelle dans le secteur du Sud Vienne / Objectifs du PCAET déjà atteints sur le territoire de la CCVG

#### Photovoltaïque:

Développement en terrasse : Existant ou en projet sur l'ensemble du territoire communal (toiture, ombrières d'entreprises...) / Existant ou en projet sur les bâtiments agricoles

#### Agrivoltaïque:

Oui car moins d'impact visuel que pour l'éolien : Projets en cours sur les sites de Civeuil, La Roche et Chez Picault

### Hydraulique:

Le territoire ne permet pas d'en concevoir / Débit du ruisseau de la Dive trop faible

#### Géothermie:

Potentiel correct suivant le BRGM

### Méthanisation:

Un site déjà présent à Bouresse donc pas de zone ciblée sur la carte de Verrières mais, la commune ne ferme pas la porte aux porteurs de projets selon l'implantation et la réglementation

#### Biomasse:

Sans objet

Après avoir rappelé,

Que ce projet de carte a fait l'objet d'une réunion des élus municipaux pour travailler sur les zones potentielles le 20 décembre 2023.

Qu'une communication a été faite sur le site internet de la commune, par voie d'affichage et dans le bulletin municipal de fin d'année sur le sujet des ZAEnR,



Qu'une réunion de restitution des travaux des élus et de concertation avec le public s'est tenue le 17 janvier 2024et que cette réunion a été annoncée par voie de presse, d'affichage et sur les réseaux.

Que la carte a été présentée au Conseil Communautaire de Vienne et Gartempe pour débat,

Entendu les débats,

Demande au conseil municipal de bien vouloir arrêter les zones d'accélération des énergies renouvelables pour la commune de Verrières.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### A 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Valide la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables telle qu'elle a été présentée.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Retour sur la réunion du 2 avril avec Eolise

Monsieur le maire rappelle qu'une rencontre a eu lieu le 2 avril dernier avec le porteur de projet éolien, Eolise. Cette rencontre s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes, en présence de M. le Président de la CCVG ainsi que de M. le maire de Saint-Laurent-de-Jourdes.

Un courrier conjoint avait été rédigé conjointement afin de :

- réaffirmer l'avis défavorable des élus locaux concernant les projets éoliens
- rappeler le non-respect du plan paysage concernant le projet de Verrières
- confirmer la volonté d'organiser une réunion publique sur le sujet avec prise en charge des frais de médiation par la commune de Verrières.

A ce courrier, Eolise a répondu en reprochant aux élus le départ de sa collaboratrice présente lors de la réunion d'octobre 2023 et en confirmant son refus d'organiser une réunion publique.

#### **Manifestations**

### Point sur la première réunion de préparation d'Octobre Rose

Compte-rendu de réunion de préparation Octobre Rose 2024 (05/10/2024)

Rédigé par Catherine ROBERT

#### Mardi 09/04/2024

 L'association Piste fait part de son ressenti de mise à l'écart sur la 1<sup>ère</sup> édition, estimant que l'investissement de l'association n'était pas reconnu. Elle ne souhaite donc plus participer à des manifestations sur Verrières.

#### Organisation 2024

- Le Comité des fêtes ne souhaite pas s'investir sur une journée complète jusqu'au soir. Il propose donc une manifestation se déroulant du matin jusqu'en milieu d'après-midi avec un repas le midi dans le centre bourg (une préparation au pôle périscolaire si possible). Est en recherche d'une animation musicale (pourra être prise en charge par la commune).
  - Il gèrera également les caisses et les boites à dons (à numéroter pour faciliter le comptage)
- La maison de santé avait une action trop décentrée en 2023. Elle demande à renouveler ses ateliers de prévention au sein de l'espace Jean Alain Lochon. Elle en recherche de conférence (parcours des malades, retour d'expériences...). Présence d'un médecin et d'une infirmière selon les disponibilités
- Marche des artisans créateurs renouvelée (parcours à l'étude). Les participantes à l'atelier couture de la médiathèque réalisent des objets à vendre.
- GJ3V propose un match de l'équipe féminine à domicile si possible en fonction du planning des matchs.



- Associations de résidents de l'Ehpad : réalisation d'objets à proposer à la vente.
- APE : retour du vélo smoothie + une autre action non définie.
- Mme Bessaguet (ADMR) propose la réalisation de silhouettes en bois (+ chaises peintes en rose) pour la décoration extérieure du centre bourg. Proposition de contact avec des chorales pour l'animation de l'apéritif
- La Verrière des délices : le boulanger propose de réaliser un atelier participatif pour la préparation du dessert du repas
- La commune prendra en charge l'apéritif.

Prochaine réunion : 10 juin à 20h salle de réunion Jean-Alain-Lochon

## Point sur la venue des Coumois

Arrivée le 8/05 au soir et départ le 11/05. Quelques élus sont sollicités pour le service.

### Tour de table

Régis CARPENTIER évoque les problèmes d'informatique et de connexion de l'école ainsi que le travail réalisé avec SRT pour baisser le coût annuel des factures de télécommunications de la commune. Un point sera fait lors de la prochaine réunion.

Sylvie DECHATRE indique avoir assisté au conseil d'école du 12 mars (compte-rendu à joindre). Le projet Grand Nord a été évoqué. Il s'agit d'ateliers réalisés le 3 mai avec un musher et ses 18 chiens de traineau. Dans le cadre de Génération 2024, les élèves de l'école (du CE1 au CM2) iront assister à un match de basket fauteuil le 5 septembre 2024 à Paris.

Effectifs prévisionnels septembre 2024 : 114 élèves.

Olivier BLANCHARD rappelle qu'une personne a endommagé une main courante au stade. La mairie a-t-elle eu des nouvelles du tiers impliqué ? Michel FROMENTEAU indique que le conducteur ne s'est pas manifesté mais que la caméra a pu prendre la plaque d'immatriculation donc la gendarmerie sera contactée.

Fin de séance 23h25.

A VERRIERES, le 07/05/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Patrick MOISY

Page 8 sur 8